



titre executoire commandement de payer aux fins de saisie vente

Par **disney**, le **05/03/2019** à **05:24**

Bonjour,

Par jugement correctionnel, je dois à la partie civile la somme de 3.500 €.

La partie civile a fait appel au fond de garantie Sarvi en recouvrement amiable, j'ai donc mis en place un échéancier avec SARVI et signé une reconnaissance de dettes.

La partie civile a déjà perçu du fond de garantie 1.050 €. Et maintenant elle a fait appel aussi à un huissier de justice independant, qui m a signifié un commandement de payer aux fins de saisie vente.

Je me retrouve donc avec deux organismes(sarvi et d'autre part un huissier de justice) pour regler ma dette.Et chacun me demande une somme de 3.500 € + intérêts soit, Sarvi 4.200 € et huissier de justice 4.000 €.

Et la partie civile n'a pas rembourser SARVI les 1.050 € déjà perçus.

Comment faire pour annuler le commandement de payer de l'huissier ? et à qui adresser ma requête ?

Je n'ai que 8 jours, maintenant trois jours, avant la vente de mes biens.